

**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

**Séance du 30/05/2019
2^{ème} convocation**

Extrait n°27



Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 15

De Votants : 15

Abstention : 1

Le quorum n'ayant pas été atteint le samedi 25 mai 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le jeudi 30 mai 2019, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2^{ème} lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

Date de la convocation : le 25 mai 2019

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, IBRAHIM SAID Maarifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaimana, ABDOU Mikidadi, Anchya BAMANA, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali.

Absents :

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoirifia, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, BACAR Inchaty Soilhi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjé

Représentés :

ANTOINE Ibrahim Salam, ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maarifa,

A été nommé(e) secrétaire de séance : Madi Said

OBJET : Adhésion à l'ADNCM

L'ADNCM propose à la Communauté de Communes du Centre Ouest d'intégrer sa structure porteuse, l'ADNCM afin de l'intégrer à sa stratégie de développement territorial et de lui permettre de porter sa voix au sein de la structure porteuse du GAL.

Pour cela, la 3CO mandaterait 2 membres votants auprès du Conseil d'Administration de l'ADNCM comme les communes déjà intégrées. Cela porterait à 12 le nombre total de membres du Conseil d'Administration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE

- 1) **L'adhésion de la 3CO** à l'association ADNCM,
- 2) **De faire participer la 3CO** au financement du budget de l'ADNCM par le paiement d'une cotisation dont le montant sera fixé par le conseil d'administration de l'association ;
- 3) **D'autoriser le président à signer** tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres du conseil présents ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 30 mai 2019

Le président de la 3CO
Zainoudine ANTOYISSA

